



Acte n° 2024C118

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 29

Pouvoirs : 09

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 23/05/2024

Le 30 Mars 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 600 route d'Ars à Sainte Euphémie (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BĀBAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Ingrid BESSON), Jacques CORMORECHE (Pouvoir à Richard SIMMINI), Nicole DUGELAY (Pouvoir à France-Line VINCENT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Marc PECHOUX), Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, David POMMIER (Pouvoir à Emilie BERTHOLON), Gérard PORRETTI (Pouvoir à Carole DEMANGE), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : Pascal CUNY.

OBJET : PCAET – Demande de labellisation TETE 2 étoiles

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle l'engagement de la CCDSV, depuis mai 2021, dans le volet climat-air-énergie de la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE anciennement Cit'ergie).

Ce choix a été guidé par la volonté d'évaluer la performance de la politique Climat- Air-Energie de la CCDSV, de mettre en place une démarche d'amélioration continue et de mesurer les progrès accomplis.

Afin de valoriser le travail accompli jusqu'à présent, il est proposé de demander la labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Energie 2 étoiles.

- Rappels sur la politique Climat-Air-Energie de la CCDSV

En mars 2023, le conseil communautaire a validé le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la CCDSV composé d'un diagnostic territorial, d'une stratégie et d'un plan d'actions. Cette validation est l'aboutissement de plusieurs ateliers de travail ayant impliqués élus, services et partenaires.

La stratégie territoriale du PCAET prévoit notamment une baisse de 22% de la consommation énergétique du territoire en 2030 par rapport à 2016. L'objectif de production des énergies renouvelables pour 2030 est fixé à 142 GWh/an.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan d'actions du PCAET pour 2023-2029 comporte 40 actions couvrant les thématiques suivantes :

- Mobilités,
 - Bâtiments et urbanisme,
 - Energies renouvelables,
 - Agriculture et consommation locale,
 - Adaptation au changement climatique et écologique,
 - Actions transversales notamment d'animation et de gouvernance.
- Présentation du label Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) Climat-Air-Energie

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, déclinaison française du label européen european energy award (eea), est porté par l'ADEME. C'est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique et climatique de la collectivité. La politique climat-air-énergie de la collectivité est formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc.

La collectivité est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air :

- La planification territoriale,
 - Le patrimoine de la collectivité,
 - L'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
 - La mobilité,
 - L'organisation interne,
 - La coopération et la communication.
- Travail entrepris dans le cadre du programme TETE

Aidés par le conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, les élus et les services de la communauté de communes ont réalisé le recensement des actions à l'initiative de la collectivité, engagées ou à venir, sur les thématiques climat-air-énergie.

Ainsi, des actions complémentaires au Plan climat ont été définies. Lors des ateliers de travail du 2 février 2024, les services et élus de la collectivité ont travaillé sur des propositions d'actions visant à mobiliser plus largement le grand public et les acteurs locaux sur les enjeux climat-air-énergie.

Les actions complémentaires suivantes ont été proposées :

- Intégrer des données comparées sur les factures d'assainissement et de déchets.
- Concevoir, à l'occasion de la refonte du site internet de la CCDSV, un site écoconçu et dédié à une page aux actions pouvant être mises en place par les habitants.
- Promouvoir les 24h de la biodiversité.

- Sensibiliser aux écogestes les usagers des locaux intercommunaux et communaux, lors de la mise à disposition des locaux. Former les agents concernés : gardiens des gymnases, agents communaux, personnel des crèches....
- Diffusion du guide écoresponsable via les présidents d'association.
- Demander aux associations de préciser leurs engagements environnementaux lors des demandes de subventions.
- Suivi de l'avancée des actions

La conduite opérationnelle du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie sera réalisée par le chargé de mission Plan climat-air-énergie territorial.

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser ces actions complémentaires seront suivis, annuellement, selon les mêmes modalités que les actions du Plan climat.

De plus, pour améliorer ce suivi, la collectivité travaille à une présentation du bilan annuel du Plan Climat sur la base d'un nombre d'indicateurs restreints restant à définir.

- Demande de labellisation

Le travail mené en collaboration avec l'ensemble des services et les engagements ci-avant permet à la collectivité d'obtenir une note de 41 %.

Compte tenu de cette progression, la CCDSV demande le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 2 étoiles auprès de la Commission National du Label.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 16/05/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

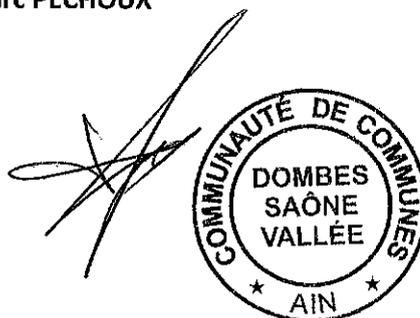
- ✓ **D'APPROUVER** les actions complémentaires au Plan climat ;
- ✓ **DE DEMANDER** la labélisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 2 étoiles ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au dépôt du dossier de demande de labellisation.

A Sainte Euphémie, le 30/05/2024

Le Secrétaire de Séance,
Pascal CUNY



Le Président,
Marc PECHOUX



Affichage sous format électronique : 04/06/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20240530-2024C118-DE
Reçu le 03/06/2024